

THE CANADA

EDITION QUOTIDIENNE

Publié par la Cie. d'Imp. d'Ottawa.

OTTAWA, JEUDI, 1 MARS 1888.

OSCAR McDONELL, Directeur.

5ème ANNEE, No. 266.

LE NUMERO : 2 CENTS

LE CANADA

FOUNDED IN 1870

Prix de l'abonnement

EDITION QUOTIDIENNE
Un an, pour la ville.....\$4.00
" en dehors de la ville..... 3.00

EDITION HEBDOMADAIRE
Un an.....\$1.00

Invariablement payable d'avance.

Toutes lettres, correspondances etc. etc. doivent être adressées à

OSCAR McDONELL
OTTAWA, ONT.

BUREAUX ET ATELIERS

115 rue St Patrice 1
414 et 416 rue Sussex.

LE CANADA

Ottawa, 1 Mars 1888

Sir Charles Tupper donnera un grand dîner, samedi soir, dans la salle du restaurant des communes.

M. Baird, le député récemment élu par le comté de Queen, N. B., a pris son siège, hier, et a été présenté par Sir John A. Macdonald et l'honorable M. Foster.

La législature de Manitoba, après une vacance de plusieurs semaines, pour permettre au nouveau cabinet de faire ses élections, s'est réunie, aujourd'hui.

Son honneur le juge Letour, de Rimouski, vient d'être transféré à Montserrat, et M. Billy, ex-M.P., le remplace comme juge à Rimouski.

Il paraît qu'un caucus tenu par les libéraux des communes, il a été décidé qu'ils ne proposeraient pas l'union commerciale avec les Etats-Unis, mais la réciprocité sans restriction, telle que demandée par la conférence interprovinciale de Québec.

La "Free Press", de Winnipeg, demande au gouvernement Greyson de faire un appel aux armes si le gouvernement fédéral s'oppose à la construction du chemin de fer de la frontière américaine.

Ce serait du frontisme américain, et celui-ci ne vaudrait pas mieux que le républicanisme français.

La société historique américaine s'assemble, cette année, dans la cité de Columbus, Etat de l'Ohio. Cette société renferme des historiens les plus éminents, et nous apprenons qu'à sa prochaine séance, M. Bourin, greffier de la Chambre des communes du Canada, y fera un conférence sur l'essai du système fédéral en Canada.

Les trois noms envoyés à Rome par les évêques de la province de Québec pour permettre au pape de choisir le successeur de feu Mgr Racine, de Chicoutimi, sont le révérend M. Blais, curé de la Rivière du Loup, le révérend M. Gauvreau, de Lévis, et l'abbé Bégin, de l'école Normale de Québec.

Le débat de la législature d'Ontario sur les résolutions de la conférence interprovinciale, s'est ouvert hier. Le premier ministre Morat a défendu ces résolutions. Il a dit, entre autres choses, que le sé qui a été constitué, était un hors d'œuvre, et que le droit de veto serait mieux placé entre les mains du gouvernement fédéral.

M. Meredith, chef de la gauche, lui a répondu par un vigoureux discours. Il a prouvé que la conférence de Québec n'était qu'une conspiration pour détruire la confédération.

Des débats vont se prolonger sur cette question et seront des plus intéressants.

Les non-initiés ont été quelque peu surpris en voyant M. Beau et M. P. et l'échéance, se retirer de la lutte municipale, qui s'est terminée, aujourd'hui, à Montréal. Pourquoi s'est-il retiré, s'est-on demandé. Pourquoi a-t-il laissé le champ libre à ses adversaires politiques et municipaux? Pourquoi s'est-il vu privé tout-à-coup de l'appui d'une fraction notable de la droite? Nous ne sommes pas, nous-mêmes, dans tous les secrets; mais on nous dit que M. Beau s'est dévoué en n'appuyant pas leurs efforts pour régler le procès, qui s'instruit actuellement contre ce dernier, avec la contestation de l'élection de M. Leblanc, député de Laral, et que ce sont les amis de M. McShane qui se sont vengés de M. Beau en lui suscitant de l'opposition dans la dernière lutte municipale.

De plus, cette vengeance ne serait pas encore complète. Si M. McShane, aujourd'hui, est débauché et perd son portefeuille, cet est M. Beau qui est appelé à le remplacer dans le cabinet-Mercier, les amis de M. McShane feront de nouveaux efforts pour empêcher M. Beau de continuer à être député du comté de Berthier.

LE RÉGIME-MERCIER ET L'AUTORITÉ RELIGIEUSE

L'arrivée de M. Mercier au pouvoir a été, sous une forme déguisée, l'avènement du libéralisme radical et anti-religieux européen. Les vrais journaux conservateurs de ce pays ne se sont lassés de le dire et de le répéter, et on leur a répondu par des actes hypocrites. M. Mercier a commencé par mas-

quer son jeu et prenant l'initiative d'une fête catholique à Québec, et en se posant comme le champion de l'ordre des Jésuites en Canada. Son exemple a été suivi par ses organes "l'Electeur", "La Justice", "La Vérité", "l'Etendard". Ces journaux se sont constamment couverts d'une peau d'agneau, mais leurs articles ont plus d'une fois trahi leur faux zèle, leur libéralisme invincible.

Enfin, leurs masques sont tombés tout-à-fait, et l'autorité religieuse sait maintenant au juste à quoi s'en tenir et où le régime-Mercier conduit la conservatrice et catholique province de Québec.

L'affaire du R. P. Paradis a fait tomber les derniers voiles, et les journaux que nous venons de nommer apparaissent maintenant à tous les yeux sous leur vraie couleur.

Ces journaux ne se cachent plus; ils se montrent effrontément de l'autorité religieuse; tous leurs efforts tendent visiblement à l'affaiblissement de cette autorité. Il nous est inutile de développer plus longtemps l'idée que nous émetons présentement. Elle se dégage avec assez d'éclat dans la protestation de l'évêque de Trois-Rivières et du R. P. Augier, Provincial de l'ordre des Oblats en Canada. Qu'on lise cette double protestation, qui est ainsi conçue :

PROTESTATION

DU R. P. AUGIER.

Protestation des Oblats contre les attaques de certains journaux adressées à M. Grandjean, Mgr Lafliche, évêque des Trois-Rivières.

Monsieur,

Par votre lettre du 17 courant vous m'avez eu un devoir de protestation contre les journaux qui se prétendent catholiques et qui violent d'une manière si étrange, les règles de l'Église en ce qui concerne l'autorité religieuse et le respect dû aux personnes ecclésiastiques.

Votre Grandjean ajoute : « La lecture attentive des documents que vous m'avez communiqué m'a convaincu que non seulement le Père Paradis n'a pas prouvé la grave accusation qu'il a portée inconsidérément contre le gouvernement de l'honorable M. Ross, mais qu'il a en outre établi le contraire, c'est-à-dire qu'il n'a prouvé aucune offre n'a été faite de la part du gouvernement pour acheter la conscience du Père Paradis ni pour \$15,000, ni pour aucune somme quelconque, en un mot que le gouvernement n'a rien offert, ni rien fait offrir au Père Paradis. »

En se contentant de la déclaration que vous avez faite, que vous n'avez point tiré la preuve de cette accusation dans les documents et la défense produite par le Père Paradis; et de l'existence que vous avez exprimée au nom du Père Paradis, que l'on avait mal interprété sa pensée et qu'il n'avait pas eu l'intention de porter une accusation contre le gouvernement, l'ex-primier ministre a certainement eu un intelligence envers ce Père dans une matière aussi grave; en cela, il a certainement agi en bon catholique, pour sauvegarder l'honneur du prêtre et de la religion; et se trouvant compromis dans la personne de ce Père. En même temps, l'honneur de son gouvernement se trouvait déshonoré de cette accusation sans preuve tel que constaté par l'acte que vous avez fait de la défense, c'est ce que le P. Paradis et ses prétendus amis ont tant de comprendre et accepter de bon gré.

De plus le P. Paradis aurait dû protester de suite contre les articles indignes qui ont suivi votre déclaration, en disant à ces journalistes de se mêler de leurs affaires et de laisser les supérieurs religieux, seuls juges compétents. En ne le faisant pas, il a commis une nouvelle faute peut-être plus grave en semblant approuver par son silence, ces articles au détriment de l'honneur et de l'autorité de son supérieur légitime.

Ses prétendus amis et défenseurs avaient indirectement et au mieux qu'il n'y a point de preuve à l'appui de cette accusation, puisqu'ils sont obligés de déplacer la question et de se mettre sur les difficultés qui ont surgi entre les cardinaux d'Égan et les MM. Gilmour, lesquels n'ont rien à faire avec la plainte portée devant vous contre le Père Paradis, difficultés dont vous n'avez nullement à vous occuper et dont il n'est pas dit un mot dans ce que le plaignant, pour débaucher la question et embrouiller une chose si claire? N'y a-t-il eu, comme il s'en est vanté, les preuves pour soutenir l'accusation du Père Paradis, pourquoi ne les lui ont-ils pas données pour se justifier régulièrement et devant vous, au lieu de travailler à égarer l'opinion publique en vous injuriant de la manière la plus inopportune et en lançant les insinuations les plus malveillantes contre vous?

La protestation que vous me demandez, Monsieur, est faite et elle est faite de main de maître. Elle est toute entière dans les lignes qui précèdent et qui vous appartiennent. Je ne puis qu'adhérer à vos paroles.

Non seulement l'accusation telle que formulée dans la plainte de l'honorable M. Ross n'est pas prouvée, mais je la crois fautive. Si comme le dit votre Grandjean, au dehors des documents qui ont passé sous vos yeux et les miens, on a des pièces ou citations, qu'on les produise, l'engagement d'avance à confesser publiquement mon erreur.

Comment concilier cette entente avec les affirmations solennelles du R. P. Augier, qu'on vient de lire.

Ce Père déclare par ailleurs :

« Si, comme le dit votre Grandjean, au dehors des documents qui ont passé sous vos yeux et les miens, on a des pièces ou citations, qu'on les produise, l'engagement d'avance à confesser publiquement mon erreur. »

Pour tout dire en quelques mots, le régime-Mercier est abominable, et s'il se prolonge longtemps, l'autorité religieuse dans la province de Québec sera écrasée comme elle l'a été par la maçonnerie du Mexique et autres pays de l'Amérique du Sud.

qu'un long tissu d'odieuses calomnies et de mensonges grossiers.

Je proteste au nom de ma conscience indignée. Un aurait voulu que le pile aux lèvres et aux passions ou aux convenances politiques, et que je sacrifié la justice et l'honneur à des rancunes implacables. Si le rosses « pie » et ne « rompt pas », la conscience ni le pile, ni ne rompt. Après l'autre saint Paul, qui disait : « Nil in possunt adversa veritate », nous pouvons nous écrire : on n'a peut-être rien contre la conscience.

Je proteste au nom de la congrégation des Oblats qui ont eu l'outrage. Son représentant attiré sur les bords du Saint-Laurent, et chargé de veiller sur ses intérêts et son honneur, ne reconnaît à personne, en dehors du Souverain Pontife et de Nos Seigneurs les évêques, juges de la foi et de la discipline, le droit de la juger, de la contrôler et même de la conseiller. Grâce à Dieu nous pouvons et nous voulons rester avec l'Église, c'est-à-dire avec le Pape et les évêques. Pour réparer les torts et redresser les injustices, s'il y en a quelque part, nous avons nos supérieurs majeurs, et nous rejetons la prétention de ceux qui voudraient se parer de la conscience d'un supérieur et des distances imaginaires d'un supérieur.

La congrégation n'accepte pas et elle ne sera de toute son énergie l'immission laïque et étrangère dans ses propres affaires, comme elle repousse et elle condamne l'immixtion des laïques dans la politique et les affaires d'autrui, surtout lorsqu'ils s'engagent sans mission et sans autorisation. Nous ne sommes pas une congrégation de policiers, de plaidiers et de journalistes, nous ne sommes pas les serviteurs d'un gouvernement humain et les avocats d'un parti politique quelconque; nous sommes et nous restons les humbles serviteurs de l'Église et les missionnaires des pauvres.

Enfin, je proteste au nom de la patrie canadienne et de l'Église. La gloire de cette ville de la vraie et ancienne France, de la France d'avant les immenses saturnales de Versailles et les saturnales sanglantes de la révolution, est d'être catholique avant tout, respectueux avant tout de l'autorité religieuse, de ses droits et de son honneur. De ce, ne « terrasser » pas et ne « débiter » pas cette gaie orgie virgine de ce pays qui est devenu le mine depuis que l'Église n'a plus de laïques, ni de travailleurs, et, s'il le faut, ni de moutons.

Monsieur, aux bords de l'Église de votre Grandjean, je répons par l'hommage de mon profond et fidèle dévouement.

Mgr. AUGIER, O.M.I., Provincial.

Montréal, 24 février 1888.

La protestation indignée qu'on vient de lire aura un grand retentissement dans le pays, et, malheureusement, ce ne sera pas le dernier mot de l'affaire du R. P. Paradis.

Les journaux que nous avons nommés en commençant, ont fait explosion, et ne gardent plus aucune mesure. La vérité choque, dit-on, et le R. P. Augier leur a dit leurs vérités. « Je ne puis, leur dit ce dernier, que regretter l'exploitation, dont le R. P. Paradis a été l'objet. Ils se servent d'une sottise et d'un habit religieux pour des fins scandaleuses et purement politiques...

Leur rictus ne sont qu'un long tissu d'odieuses calomnies et de mensonges grossiers... »

« La Justice » et « l'Electeur », surtout, réclament au R. P. Augier avec la plus grande violence et en mettant de côté tout respect, l'accusent ce Père d'avoir malhonnêtement trompé l'évêque Lafliche; de ne pas avoir rendu justice au Père Paradis, et de ne lui avoir pas permis de se défendre. Ils prétendent même que le Principal des Oblats a poussé la malhonnêteté jusqu'à tronquer le plaidoyer du Père Paradis.

« La Justice » affirme que l'un de ses rédacteurs a eu une entrevue avec ce dernier, et elle ra porte comme suit cette entrevue :

Rédacteur.—Avez-vous rétracté ce que vous avez écrit au sujet de cette affaire?

R. P. Paradis.—Bien au contraire, j'ai toujours déclaré que je n'ai rétracté que pour me faire pardonner de ce que j'avais dit et écrit.

Rédacteur.—Avez-vous donné des explications?

R. P. Paradis.—Les seules explications que j'ai données consistaient à dire que mes assertions étaient vraies et que je désirais en faire la preuve, lorsque l'occasion m'en serait fournie.

Rédacteur.—Avez-vous jamais dit que vos écrits avaient été mal interprétés et que vous n'avez pas eu l'intention d'accuser?

R. P. Paradis.—Je n'ai jamais dit cela, ni rien de semblable.

« Mon rétracter ou le vouloir rétracter ce que j'ai dit ou écrit au sujet d'une certaine offre qui m'a été faite par le gouvernement-Ross, j'en affirmerai de nouveau, etc. »

A la seconde page du commencement de son plaidoyer, à la seconde ligne, le R. P. Paradis dit encore :

« J'ai dit et je répete que je ne rétracte pas un iota de l'accusation que j'ai lancée contre le gouvernement-Ross. »

Comment concilier cette entente avec les affirmations solennelles du R. P. Augier, qu'on vient de lire.

Ce Père déclare par ailleurs :

B. G.

Pour les Fêtes
Coutaux,
Fourchettes,
Cuillères
Coutaux à dépaquer,
Cabarets,
Fatins,
Traîneaux,
Toboggans.

PARDUSSUS

GRANDE VENTE SPÉCIALE

PARDESSUS

POUR

Argent : Comptant.

BRYSON

GRAHAM & CIE

148, 150, 152, 154, rue Sparks

& Cie

GLADSTONE HOUSE

et maintenant changé en celui de

Stanley's Arms

L'ancien hôtel connu sous le nom de

« Stanley's Arms » est maintenant

occupé par M. George Simms

« Je ne puis, leur dit ce dernier, que regretter l'exploitation, dont le R. P. Paradis a été l'objet. Ils se servent d'une sottise et d'un habit religieux pour des fins scandaleuses et purement politiques...

Leur rictus ne sont qu'un long tissu d'odieuses calomnies et de mensonges grossiers... »

« La Justice » et « l'Electeur », surtout, réclament au R. P. Augier avec la plus grande violence et en mettant de côté tout respect, l'accusent ce Père d'avoir malhonnêtement trompé l'évêque Lafliche; de ne pas avoir rendu justice au Père Paradis, et de ne lui avoir pas permis de se défendre. Ils prétendent même que le Principal des Oblats a poussé la malhonnêteté jusqu'à tronquer le plaidoyer du Père Paradis.

« La Justice » affirme que l'un de ses rédacteurs a eu une entrevue avec ce dernier, et elle ra porte comme suit cette entrevue :

Rédacteur.—Avez-vous rétracté ce que vous avez écrit au sujet de cette affaire?

R. P. Paradis.—Bien au contraire, j'ai toujours déclaré que je n'ai rétracté que pour me faire pardonner de ce que j'avais dit et écrit.

Rédacteur.—Avez-vous donné des explications?

R. P. Paradis.—Les seules explications que j'ai données consistaient à dire que mes assertions étaient vraies et que je désirais en faire la preuve, lorsque l'occasion m'en serait fournie.

Rédacteur.—Avez-vous jamais dit que vos écrits avaient été mal interprétés et que vous n'avez pas eu l'intention d'accuser?

R. P. Paradis.—Je n'ai jamais dit cela, ni rien de semblable.

« Mon rétracter ou le vouloir rétracter ce que j'ai dit ou écrit au sujet d'une certaine offre qui m'a été faite par le gouvernement-Ross, j'en affirmerai de nouveau, etc. »

A la seconde page du commencement de son plaidoyer, à la seconde ligne, le R. P. Paradis dit encore :

« J'ai dit et je répete que je ne rétracte pas un iota de l'accusation que j'ai lancée contre le gouvernement-Ross. »

Aux Hoteliers et

Détailleurs de Liqueurs en général

JE VENDS :
Brandy, Bisquits, Debauche & Cie. en
caisse & oct. (pintes et hacons).

Gin de De Kuyper en j. oct., caisses rouges,
vertes et blanches (importation directe)

Gin de Keys, en caisses rouges et vertes.
Brandy de Hennessy, en caisses (pintes).

Whiskey irlandais de Burks
Whiskey écossais de Stewart.
Rhum de la Jamaïque.

Eye de Walker (1885) en caisses et en détail
Rye, Proof et eau de Vie de Gooderham &
Wort's

Cigares
Seul agent pour les « Upper X »
En magasin : « My Regards » et « Peg Top »

Je Vends et Portes
La plus célèbre de Bass, Doves et Mc-Cathy.
Carlisle Malting & Brewing Co.
Toronto Brewing & Malting Co.
Bowie & Bates.

JOHN CASHY,
234 et 236, RUE D'ALHOUSIE.

BULLETIN DU JOUR.

CANADA
Lord Dufferin a écrit de l'Inde au
maire et à la corporation de Toronto,
pour les remercier chaleureusement
d'avoir donné son nom à une
rue de cette ville.

Les primes d'assurances, à Québec
seront, parait-il, augmentées à par
tir d'aujourd'hui, premier de mars,
sur les fonds de commerce afin de
couvrir la taxe du gouvernement
sur les corporations commerciales.

La commission du travail a tenu
sa première séance aujourd'hui, à
Québec.

L'honorable M. Turcott, premier
ministre, a mis à la disposition
des commissaires le local où sié-
geaient autrefois les juges de la
cour d'appel.

Hier, après midi, une légère se-
cousse de tremblement de terre a
été ressentie à San Francisco et dans
les environs.

La grève des ingénieurs à Chica-
go est sur le point de se régler paisi-
blement.

La loi prohibant la vente et l'usage
des boissons alcooliques a été adop-
tée, après une campagne électorale
des plus vives, par vingt huit comtés
de l'Etat du Michigan.

STRANGER
Des tempêtes de neige d'une vi-
gueur exceptionnelle sévissent dans
le nord de l'Italie. Plusieurs villa-
ges dans les Alpes ont été détruits
par des avalanches et il y a eu bon
nombre de pertes de vie. Dans un
seul village, à Serpone, près de
Ivrea, trente personnes ont péri. A
plusieurs endroits la fumée fait
aussi des ravages. On a expédié dix
détachements au secours des mal-
heureux.

Devant la chambre des députés,
M. Florens, ministre des affaires
étrangères a demandé, hier, la res-
tauration du crédit affecté à l'em-
bassade auprès du Vatican. Il a fait
remarquer que dans les circonstan-
ces de crédit absolument néces-
saire. Cette demande a été acor-
dée sur une division de 294 centes
240.

Faisant allusion à la situation en
Europe, M. de Breuille dit que la
France ne devait pas perdre une oc-
casion de se montrer sympathique
au Czar, mais qu'il fallait en même
temps lui faire comprendre que les
français sont de puissants et de dis-
crets amis.

Madame Patti a donné, mardi, à
Madrid, sa représentation d'adieu,
on lui a fait une véritable ovation.
La diva s'est embarquée hier soir
pour une tournée dans l'Amérique
du Sud.

Le Shah de Perse se rendra à Pa-
ris pour l'exposition de 1889; il pa-
sera par la Russie et l'Allemagne
pour arriver en France.

Par 122 voix contre 52 le sénat
espagnol a approuvé le projet de loi
relatif à l'établissement du système
des jugements par jury.

Une épidémie de fièvre scarlatine
et de rougeole sévit à Queenstown,
Irlande. Toutes les écoles publiques
ont été fermées.

Le comte Herbert de Bismark
passera une semaine en Angleterre.
Son voyage a un caractère purement
privé et ne se rattache nullement à
la politique.

Un signal de nouveaux désordres
dans l'Université de St. Peters-
bourg. Les étudiants ont publié un
manifeste demandant que les profes-
seurs soient élus par l'Uni-
versité au lieu d'être nommés par
le gouvernement, afin d'éviter le
choix d'hommes incapables, comme
le recteur actuel.

Le mariage du prince Oscar de
Suède et de Mile Ebba Munk aura
lieu à Bournemouth le 15 mars cou-
rant

Pour les Fêtes

Coutaux,
Fourchettes,
Cuillères
Coutaux à dépaquer,
Cabarets,
Fatins,
Traîneaux,
Toboggans.

PARDUSSUS

GRANDE VENTE SPÉCIALE

PARDESSUS

POUR

Argent : Comptant.

BRYSON

GRAHAM & CIE

148, 150, 152, 154, rue Sparks

& Cie

GLADSTONE HOUSE

et maintenant changé en celui de

Stanley's Arms

L'ancien hôtel connu sous le nom de

« Stanley's Arms » est maintenant

occupé par M. George Simms

« Je ne puis, leur dit ce dernier, que regretter l'exploitation, dont le R. P. Paradis a été l'objet. Ils se servent d'une sottise et d'un habit religieux pour des fins scandaleuses et purement politiques...

Leur rictus ne sont qu'un long tissu d'odieuses calomnies et de mensonges grossiers... »

« La Justice » et « l'Electeur », surtout, réclament au R. P. Augier avec la plus grande violence et en mettant de côté tout respect, l'accusent ce Père d'avoir malhonnêtement trompé l'évêque Lafliche; de ne pas avoir rendu justice au Père Paradis, et de ne lui avoir pas permis de se défendre. Ils prétendent même que le Principal des Oblats a poussé la malhonnêteté jusqu'à tronquer le plaidoyer du Père Paradis.

« La Justice » affirme que l'un de ses rédacteurs a eu une entrevue avec ce dernier, et elle ra porte comme suit cette entrevue :

Rédacteur.—Avez-vous rétracté ce que vous avez écrit au sujet de cette affaire?

R. P. Paradis.—Bien au contraire, j'ai toujours déclaré que je n'ai rétracté que pour me faire pardonner de ce que j'avais dit et écrit.

Rédacteur.—Avez-vous donné des explications?

R. P. Paradis.—Les seules explications que j'ai données consistaient à dire que mes assertions étaient vraies et que je désirais en faire la preuve, lorsque l'occasion m'en serait fournie.

Rédacteur.—Avez-vous jamais dit que vos écrits avaient été mal interprétés et que vous n'avez pas eu l'intention d'accuser?

R. P. Paradis.—Je n'ai jamais dit cela, ni rien de semblable.

« Mon rétracter ou le vouloir rétracter ce que j'ai dit ou écrit au sujet d'une certaine offre qui m'a été faite par le gouvernement-Ross, j'en affirmerai de nouveau, etc. »

Il paraît qu'ordre a été donné pour
la préparation d'un wagon spécial,
devant transporter le prince héritier
de San Remo à Berlin.

Le bureau général de la statistique
en Suisse vient de publier le
chiffre de la population de chaque
canton d'après le recensement fait
le 1er juillet 1886. Berne occupe le
premier rang avec 548,306 habitants,
puis viennent Zurich, Vaux, St Gall,
Argovie, Lucerne, Sessin, Fribourg,
Ensemble 2,940,604 habitants. Le
recensement de décembre 1880 n'a-
vait relevé qu'un total de 2,831,787
pour une période de cinq ans et demi.
C'est donc une augmentation de
108,817 habitants.

Une dépêche de Londres dit que
le contrat pour le transport de la
malle en Nouvelle Zélande, via San
Francisco, a été prolongé pour un
an. Ce contrat devait expirer le 1er
novembre prochain.

On mande de Rome, que la « Official Gazette » publie un décret re-
mettant en vigueur les droits sur
les marchandises françaises. Dans
la chambre des députés, le premier
ministre Crispi a annoncé que le
gouvernement avait fait son possible
et qu'il acceptait la responsabilité
de l'insuccès des négociations
avec la France.

De nouvelles propositions seront
envoyées à Paris et en même temps
le tarif général sera mis en vigueur.

En réponse au duc de Norfolk
demandant l'intervention du Pape
auprès des évêques irlandais pour
faire cesser l'agitation en Irlande,
Mgr Rampeola, le secrétaire de Sa